

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2026

~~~

L'an deux mille vingt-six, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, également convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

~~~

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	31
Membres représentés	2
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Michèle PELABERE
Date de la convocation des conseillers	10 Février 2026
Date de l'affichage de la convocation	10 Février 2026

~~~

PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints**.

Madame Stéphanie RUSSO, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI ; Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Christelle RODRIGUES, Monsieur Dominique DEI-TOS, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMEN (*arrivée à 19h31*), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux**.

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Rachid BENYAHIA  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT  
Monsieur Samir METIDJI

**OBJET : Approbation du rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile de France pour l'année 2025**

**Le conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2531-12 à L. 2531-16 ;  
**Vu** l'arrêté de la Préfecture de la région d'Ile de France en date du 18 juin 2024 relatif aux dotations versées au titre du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile de France qui notifie les montants attribués aux communes du département de Seine et Marne ;

**Vu** l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 9 février 2026,

**Considérant** qu'une dotation du fonds de Solidarité des Communes de la région Ile de France de **1 039 375 €** a été attribuée à la commune de Villeparisis, au titre de l'exercice 2025 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de justifier l'utilisation de ce fonds par la production d'un rapport ;

**Entendu** l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire, déléguée aux Finances et à la Commande Publique,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1 :**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport sur l'utilisation des crédits du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile de France, ci-annexé, au titre de l'exercice 2025.

**Article 2 :**

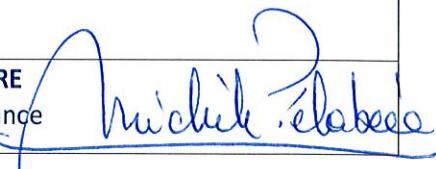
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Municipal, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

| Signature                                                                                                              | Signature                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                     |                                                                                                                                          |
| <b>Frédéric BOUCHE</b><br>Maire<br> | <b>Michèle PELABERE</b><br>Secrétaire de séance<br> |

**Point n°4**

**Rapporteur : Stéphanie DEVAUX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2026**  
**RAPPORT**

**OBJET : Approbation du rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile de franque pour l'année 2025**

Le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile de France (FSRIF) du 13 mai 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile de France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population a été créé par la loi n°91-429 sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Ce dispositif de péréquation horizontale, spécifique à la région Ile de France, permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région, dans la mesure où les écarts de richesse entre les communes franciliennes sont plus élevés que ceux existant entre les communes françaises en général. Ce transfert s'effectue par prélèvement sur les ressources fiscales des communes les plus favorisées au profit des communes les plus défavorisées. En application des articles L2531-12 à L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de présenter au Conseil Municipal un rapport qui retrace les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Le fonds de solidarité de la région Ile de France versé à la commune s'est élevé à **1 039 375 euros** pour l'exercice 2025. Bien que cette recette ne soit pas affectée à des dépenses particulières, il est possible d'identifier plusieurs actions rendues possibles par ce fonds, autour des principaux axes suivants :

**1. Mise aux normes de passages piétons**

| Domaines d'intervention                                                 | Montant global    |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 8 avenue Aristide Briand                                                | 2 336.00 €        |
| <b>TOTAL DES ACTIONS LIEES A LA MISE AUX NORMES DE PASSAGES PIETONS</b> | <b>2 336.00 €</b> |

**2. Créations de stationnements pour personnes à mobilité réduite**

| Domaines d'intervention                                                                          | Montant global     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Création d'une place au 1 rue de Verdun                                                          | 8 300.00 €         |
| Création d'une place au 72 avenue Eugène Varlin                                                  | 9 400.00 €         |
| <b>TOTAL DES ACTIONS LIEES A LA CREATION DE STATIONNEMENTS POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE</b> | <b>17 700.00 €</b> |

**3. Culture, Sport et Affaires sociales**

| Domaines d'intervention                                                        | Montant global        |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Animations culturelles au sein de la médiathèque Elsa Triolet                  | 17 650.00 €           |
| Subvention pour le Centre Culturel Jacques Prévert (CCJP)                      | 900 000.00 €          |
| Subvention pour l'Union Sportive Municipale de Villeparisis (USMV)             | 189 300.00 €          |
| Subvention pour la Maison Pour Tous Jacques Marguin (MPT)                      | 370 000.00 €          |
| Subvention pour le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)                   | 1 250 000.00 €        |
| <b>TOTAL DES ACTIONS LIEES A LA CULTURE, AU SPORT ET AUX AFFAIRES SOCIALES</b> | <b>2 726 950.00 €</b> |

Les dépenses citées ci-dessus, d'un montant total de **2 746 986 €**, ne sont pas exhaustives mais sont représentatives de l'effort de la Ville au titre de l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Ce point a été présenté lors de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi en date du 9 Février 2026.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ce rapport.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260218-26\_12042-AU  
Date de télétransmission : 18/02/2026  
Date de réception préfecture : 18/02/2026